

Programme de formation

Droits des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) - réfugiés et protégés subsidiaires, après obtention de la protection

Formatrice : Chloé FRAISSE BONNAUD, formatrice indépendante

PRESENTATION / CONTEXTE :

Le parcours du combattant des demandeurs d'asile ne s'arrête avec l'obtention d'une protection par l'OFPRA. Cette formation vise à acquérir les connaissances utiles à la mise en œuvre de leurs droits afin de favoriser leur intégration et leur autonomie le plus rapidement possible.

L'atelier abordera l'accès à la protection sociale des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, la délivrance de leurs documents d'état civil par l'OFRA, de leur titre de voyage par la préfecture, l'échange de leur permis de conduire, leur orientation vers un dispositif d'hébergement stable et la mise en œuvre de la procédure de réunification familiale.

CONTENU DE LA FORMATION :

- La mise en œuvre des droits après l'obtention du statut de réfugié.e ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire (protection sociale, assurance maladie, échange de permis de conduire, édition d'un titre de voyage, délivrance des titres de séjour)
- La délivrance des documents relatifs à leur état civil par l'OFPRA et les procédures de rectification en cas d'erreur sur leur état civil.
- La mise en œuvre de la procédure de réunification familiale
 - Les membres de famille (union issue d'un mariage, d'un partenariat ou d'un concubinage antérieurement à la date d'introduction de la demande d'asile, enfants du couple de moins de 19 ans, enfants mineurs d'un des membres du couple issus d'une union antérieure, frères et sœurs d'une enfant réfugiée, autres membres de famille)
 - La demande de visa de long séjour des membres de famille (pièces justificatives, vérifications des actes d'état civil, délai de traitement, recours contre les décisions de refus et présentation de la jurisprudence du Tribunal administratif de Nantes)

COMPETENCES VISÉES :

Les formations thématiques en droit des étranger·ère·s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (1°) du Code du travail, à :

- Adapter et développer les compétences des travailleur·euse·s sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- Acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS DES FORMATIONS PROPOSÉES :

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ère·s et vise à :

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ère·s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNÉS :

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES :

- Ateliers de base : aucune exigence ;
- Ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé ;
- Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement : justifier d'un niveau de connaissances solide obtenu à la faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Les formations ainsi que les ateliers d'approfondissement sont assuré.e.s par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du RESEAU HOSPITALITE et des intervenants partenariaux qualifiés (avocat.e.s, assesseur de juridiction...) ;

- Les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rice·s ;
- L'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
- Confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation (intitulé « questionnaire d'entrée » en formation) et un questionnaire d'évaluation finale de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ère·s :

- Par téléphone, tous les jours sauf le jeudi de 9h30 à 12h30 : 04 84 89 58 05 ;
- Par courriel : juridique@espace.asso.fr

NOMBRE DE PARTICIPANT·E·S :

- Chaque session regroupe de 15 à 20 personnes.